

Dossier de presse

Angers, le 1^{er} septembre 2026

Éducation

Près de 42 000 élèves font leur rentrée cette semaine dans les collèges de Maine-et-Loire



© Bertrand Béchard pour le Département de Maine-et-Loire

Table des matières

La rentrée des collèges 2026.....	3
Les effectifs de cette rentrée 2026 – 2027	4
Accompagnement des collèges.....	4
Le transport des élèves en situation de handicap	4
Le plan numérique	5
Le soutien à l’enseignement privé sous contrat	5
Les chiffres clés	6
Les collèges publics, un patrimoine à entretenir.....	7
Les opérations immobilières	7
<i>Collège Joachim du Bellay (Cholet).....</i>	<i>7</i>
<i>Collège Jean Lurçat (cité scolaire Mounier – Lurçat, Angers)</i>	<i>8</i>
<i>Collège public de Beaupréau-en-Mauges.....</i>	<i>9</i>
<i>Collège Philippe Cousteau (Ombrée d’Anjou).....</i>	<i>10</i>
Végétalisation des cours de récréation	11
Sécurité	12
Travaux programmés.....	12
Le plan de maîtrise des énergies	13
Une restauration scolaire de qualité, une priorité.....	14
Le plus grand restaurant du Département	14
Le choix des produits frais	14
Des contrôles très fréquents	15
La lutte contre le gaspillage alimentaire.....	15
Une qualité accessible	15
Innovation : avec ces communes, des ressources optimisées.....	15
Les équipements de cuisine.....	16
Des actions éducatives variées.....	17
L’offre éducative départementale	17
La médiation sociale en milieu scolaire.....	18
La lutte contre la précarité menstruelle au collège	17

« Donner du sens et des repères »



© Département 49

Cette rentrée 2026 est en particulier marquée par la pose de la première pierre du futur collège public de Beaupréau-en-Mauges. C'est un dossier qui a fait couler beaucoup d'encre et suscite de nombreuses attentes. Aujourd'hui, ce projet est cependant devenu une réalité.

« En août 2021, quelques semaines seulement après mon arrivée à la Présidence du Département, j'ai annoncé que nous allions construire un collège public à Beaupréau-en-Mauges. Je connais parfaitement les attentes et les interrogations que ce dossier a pu susciter auprès des élus, des parents d'élèves et de tous ceux qui sont concernés par ce futur établissement. Aujourd'hui, les travaux ont débuté, le collège est en chantier et personne ne peut douter de la volonté de la

majorité départementale à porter ce projet estimé à plus de 16 M€. À la rentrée 2028, le nouveau collège sera en capacité d'accueillir 360 élèves dans un cadre exceptionnel de par son architecture, mais également parce qu'il utilisera les dernières technologies permettant d'en faire un lieu respectueux de l'environnement et adapté aux enjeux climatiques du XXI^e siècle. Je suis impatiente de découvrir cet écrin qui sera le premier établissement entièrement neuf mis en service en Maine-et-Loire depuis le collège Jean Monnet à Angers en 1989.

Cette année encore, et malgré un contexte financier compliqué pour les Départements, vous avez de nouveau choisi de faire de l'éducation une de vos priorités.

« Le Département va consacrer cette année près de 46 M€ pour l'éducation. C'est un effort conséquent avec notamment 16,5 M€ fléchés vers des travaux et plus de 2 M€ destinés aux équipements mobiliers et informatiques dans les collèges publics. Le collège public de Beaupréau-en-Mauges est pour moi le chantier le plus emblématique de ce mandat. Je n'oublie pas non plus les opérations de rénovation qui se poursuivent à Jean Lurçat à Angers ou qui débiteront en fin d'année à Joachim du Bellay à Cholet. L'effort que nous faisons en faveur de l'éducation, c'est aussi pour nous un moyen de préserver et de conforter l'attractivité de notre territoire. Chaque élève, quelque que soit l'endroit où il est scolarisé, doit pouvoir disposer des outils les plus performants pour l'accompagner au mieux dans sa scolarité.

Dans le domaine de l'éducation, la politique du Département ne se résume pas à la construction ou à la rénovation de locaux. Le volet lié aux actions éducatives est également pour vous essentiel.

« À notre niveau, nous nous devons d'accompagner les collégiens dans leur construction personnelle. Nous avons effectivement choisi de mettre de nouveau à leur disposition, et à celle des enseignants, différents modules de formation ou de sensibilisation. Cette année, l'offre éducative sera renforcée notamment autour des thématiques du (cyber)harcèlement scolaire, avec des activités en classe et des sessions de formation pour les enseignants. Nous allons également mettre en avant l'esprit d'ouverture conjugué à l'engagement citoyen, avec le dispositif des Cadets de la sécurité civile, construit avec le SDIS 49 et qui sera reconduit. Je n'oublie pas par ailleurs la promotion de la culture et du patrimoine, avec de nombreuses classes de collégiens qui seront de nouveau accueillies au Festival d'Anjou. Nous allons enfin proposer des actions sur l'utilisation des réseaux sociaux, ce qui va permettre, par exemple, d'aborder des questions sur la désinformation ou sur l'utilisation de l'intelligence artificielle. Donner du sens et des repères, offrir des espaces d'apprentissage et de découverte à des jeunes filles et des jeunes garçons, c'est une ambition que je porte pour le Département. »

La rentrée des collèges 2026

Les effectifs de cette rentrée 2026 – 2027

41 951 collégiens font leur rentrée, soit une légère baisse par rapport à l'an dernier (42 407).

Collèges publics : **21 367 élèves¹**

21 581 élèves en 2025 – 2026

Collèges privés : **20 584 élèves²**

20 826 élèves en 2025 – 2026

Accompagnement des collèges

En 2026, le budget du Département en faveur de l'éducation est de 45,8 M€. La collectivité a maintenu son effort d'investissement en direction des collèges : 16,5 M€ ont ainsi été consacrés aux travaux et près de 2,3 M€ aux équipements mobiliers et informatiques des collèges publics.

S'agissant du fonctionnement, le Département verse, chaque année, aux collèges une dotation annuelle qui s'élève à 21,5 M€ en 2026, tous collèges confondus.

Le Département finance la location des équipements sportifs nécessaires aux cours d'éducation physique et sportive. 1,9 M€ sont prévus en 2026 pour ce dispositif.

Enfin, environ 550 agents du Département (cuisiniers, agents d'entretien, d'accueil et de maintenance), tous statuts confondus (titulaires, non titulaires, stagiaires, contrats aidés), œuvrent chaque jour pour offrir une restauration saine et équilibrée ainsi qu'un cadre de travail harmonieux aux élèves.



© Bertrand Béchard

Le transport des élèves en situation de handicap

Le Département assume la charge du transport des élèves en situation de handicap³. À ce titre, ce sont 821 élèves qui bénéficient de ce service pour cette année scolaire grâce à la mise en place de 241 circuits spécifiques et au versement 130 allocations. **Ces circuits dédiés représentent une dépense de près de 4,1 M€.**

¹ Chiffres Éducation nationale, juillet 2026

² Chiffres prévisionnels de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, juillet 2026

³ <https://www.mda.maine-et-loire.fr/personnes-handicapees/moins-de-20-ans/transport-scolaire-des-eleves-et-etudiants-handicapes>

Le plan numérique

Dans le plan numérique 2025 – 2030, le Département maintient les équipements numériques en place, facilite l'inclusion des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers et accompagne les parents sur l'usage du numérique de leurs enfants.

Les collèges privés disposent d'une aide à l'investissement du matériel informatique à hauteur de l'investissement dans les collèges publics.

Innovation : la parentalité numérique

Le Département a organisé au collège le Pont de Moine (Sèvremoine) un temps d'échange enfants / parents, sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle dans les apprentissages. Par ailleurs, [une radio des parents au collège Molière a permis de créer un espace de discussion entre les parents et les enfants autour du téléphone portable](#). **Une quinzaine d'autres actions seront proposées sur l'année scolaire 2026-2027.**

Le soutien à l'enseignement privé sous contrat

Soutien financier

Conformément à la loi, le Département prend en charge les dépenses de fonctionnement des 42 collèges privés sous contrat dans les mêmes conditions que celles des collèges publics. À ce titre, deux budgets correspondant aux charges de fonctionnement et aux dépenses des personnels non enseignants (externat) sont alloués aux collèges privés.

Ainsi pour 2026 :

- 7 263 000 € ont été inscrits au titre du forfait externat « matériel »,
- 8 547 000 € ont été inscrits pour le forfait externat « personnel ».

S'ajoutent à cela des aides complémentaires pour les équipements sportifs, les équipements numériques et les actions pédagogiques et les accompagnements des parents des élèves dans les usages du numérique.

Aides au financement des projets immobiliers des collèges privés

Depuis 2021, le Département aide à l'investissement pour les collèges privés (dite « loi Falloux »), en tout lieu du territoire, quel que soit son établissement d'appartenance. L'aide annuelle se monte à 400 000 €. Quinze établissements ont ainsi bénéficié d'une subvention en 2026.

Les dossiers proposés font l'objet d'une instruction croisée avec les services diocésains, en tenant compte des règles fixées pour encadrer les financements départementaux. En effet, ces aides visent à financer des travaux répondant à des obligations réglementaires (rénovation énergétique, accessibilité, sécurité) ou permettant le réaménagement des infrastructures numériques, ainsi que le développement de projets pédagogiques innovants.

Les chiffres clés

- 50 collèges publics et 42 collèges privés sous contrat.
- 41 756 collégiens, à 51% dans le public et 49% dans le privé.
- Un budget global de 45,8 M€ consacré par le Département aux collèges publics et privés, dont 18,8 M€ de travaux et d'équipements.
- Un parc de 7 000 ordinateurs installés et maintenus dans les collèges publics par les services du Département.
- Une aide à l'investissement d'achat de matériel informatique pédagogique aux collèges privés à hauteur des investissements réalisés dans les collèges publics.
- 550 agents départementaux interviennent pour le ménage et la restauration scolaire dans les collèges publics.
- 60 agents de maintenance réalisent 15 000 interventions de dépannage par an dans les collèges publics (chiffres 2025 – 2026).
- 2,4 M de repas produits par les collèges publics chaque année.
- 48 restaurations collectives en régie (cuisine sur site) dans les collèges publics dont une cuisine centrale à Angers (collège Félix Landreau) qui dessert trois autres collèges.
- 5 collèges publics fournissent des repas à des écoles.
- 82 % de collégiens sont demi-pensionnaires.
- 40 % de produits locaux utilisés pour la préparation des repas dans les restaurants scolaires publics.
- Aide à la restauration pour les familles : 187 050 € alloués par le Département en 2026. pour 4 170 bénéficiaires (3 011 élèves des établissements publics et 1 159 élèves des établissements privés).

Les collèges publics, un patrimoine à entretenir

Les opérations immobilières structurantes

Quatre opérations sur des collèges sont actuellement en cours pour un montant cumulé d'investissement de 43,9 M€. Ces opérations et leurs états d'avancement sont les suivants :

Collège Joachim du Bellay (Cholet)

Rénovation thermique, rénovation intérieure partielle et renaturation (11,7 M€).

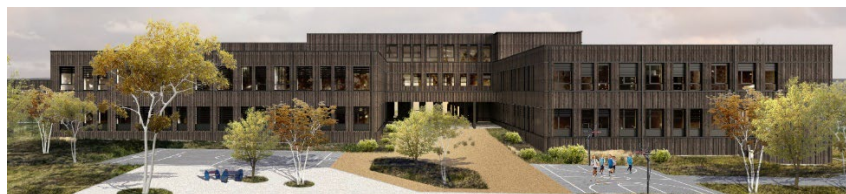
Avancée de l'opération

Consultation des marchés de travaux en cours pour une attribution des marchés de travaux en ce début septembre et un chantier selon le planning suivant :

- Période de préparation : oct. – nov. 2026
- Travaux : décembre 2026 – mai 2028



© Cabinet Nomade



© Cabinet Nomade

Collège Jean Lurçat (cité scolaire Mounier – Lurçat, Angers)

Reconstruction de la demi-pension, de la vie scolaire et restructuration des accès (13,5 M€).



© CRR Architecture

Démarrage du chantier en juillet 2025 – Durée totale 30 mois (livraison décembre 2027).

Réalisation des travaux en plusieurs phases :

1. construction du bâtiment neuf intégrant la future entrée de la cité scolaire, la demi-pension, la salle polyvalente, le pôle Intendance et quelques salles de classe ;
2. restructuration du bâtiment A en quatre logements de fonctions ;
3. restructuration et extension du bâtiment comprenant l'administration de la cité scolaire, la salle des professeurs du lycée et en extension le pôle Maintenance + restructuration et extension du bâtiment comprenant la salle des professeurs du collège, l'infirmerie, la vie scolaire du collège, la salle de permanence et en extension, le CDI et le foyer des collégiens ;
4. démolition des bâtiments qui accueillent actuellement la demi-pension, le pôle maintenance, le pôle intendance, l'infirmerie et des logements de fonction ;
5. construction du préau des lycéens, en extension du pôle maintenance et aménagements des extérieurs.

Avancée de l'opération

Le bâtiment neuf sera livré en décembre 2026, suivi d'un emménagement (matériel de cuisine et mobilier de bureaux et d'enseignement) en janvier 2027, pour d'une mise en service au retour des vacances d'hiver ce qui clôturera la phase 1.

Derrière ce projet, trois collectivités mobilisées

Trois collectivités financent ce projet d'un montant global de 13,5 M€ :

- Région Pays de la Loire : 7,76 M€
- Département de Maine-et-Loire : 4,72 M€
- Ville d'Angers : 1,02 M€.

Collège public de Beaupréau-en-Mauges

Construction d'un nouveau collège pour 360 élèves suite à une concertation citoyenne (16,4 M€ + 700 000 € de voiries d'accès financées par la commune de Beaupréau-en-Mauges).

Avancée de l'opération

Démarrage des travaux en avril 2026 pour une ouverture à la rentrée de septembre 2028



L'emplacement du futur collège de Beaupréau © Département de Maine-et-Loire

Le collège se distinguera par une forme circulaire. Cette forme répond à des enjeux fonctionnels et pédagogiques. Le cercle favorise les interactions sociales et les liens entre les collégiens et le personnel éducatif. Il permet également de réduire les déperditions thermiques en réduisant la surface des façades.

Les salles d'enseignement seront facilement accessibles, car regroupées sur un seul niveau, de plain-pied pour faciliter l'accès de tous. Une salle avec tous les équipements nécessaires sera aménagée pour accueillir 12 élèves en situation de handicap.



Plan du futur collège © Atelier Loyer

Collège Philippe Cousteau (Ombrée d'Anjou)

Rénovation thermique du collège (2,8 M€, dont une aide de l'État de 1,27 M€).

Le projet consiste à améliorer la performance énergétique du bâtiment en renforçant son isolation et en adaptant la protection solaire selon l'orientation des façades, afin de limiter les déperditions de chaleur et l'inconfort estival. **Le gain escompté est de 40 % des consommations d'énergie et de 27 % en émissions de gaz à effet de serre.**

Il se compose des travaux suivants :

- remplacement des menuiseries extérieures ;
- pose d'une isolation thermique par l'extérieur ;
- renforcement de l'isolation des combles et des vides sanitaires ;
- amélioration de la ventilation avec l'installation de trois nouvelles Centrales de Traitement d'Air (CTA) ;
- remplacement de la chaufferie existante.

Ces travaux permettront également de redéfinir l'identité architecturale de l'établissement.

Calendrier des travaux :

- juin 2026 : attribution des marchés de travaux ;
- été 2026 : préparation des marchés de travaux ;
- septembre 2026 – septembre 2027 : travaux.



© Sandrine Pouget Architectes / NEPSEN

Végétalisation des cours de récréation

Le Département conduit depuis plusieurs années des projets de renaturation des cours de récréation des collèges. Il s'agit d'une action prioritaire du programme Anjou 2030. L'objectif fixé est de végétaliser deux cours par an. À ce jour, cet objectif est tenu.

Par cette démarche, les objectifs suivants sont visés :

- développer la biodiversité,
- améliorer le bien-être des collégiens et apaiser les cours,
- créer des îlots de fraîcheur,
- améliorer l'intégration des eaux pluviales (perméabilisation des sols),
- développer de nouveaux espaces et de nouveaux usages des cours,
- améliorer la fonctionnalité de la cour et permettre un meilleur partage des espaces entre les collégiens et les collégiennes,
- améliorer l'image et l'attractivité des établissements.

Ainsi, chaque année, plusieurs projets de ce type sont conduits. En cette année 2026, les principaux aménagements sont les suivants :

- Collège Vallée du Lys (Vihiers Lys Haut Layon) :
Renaturation, végétalisation et réaménagement de la cour (80 000 €). Les travaux sont réalisés à l'été 2026 et les plantations en fin d'année.
- Collège La Venaiserie (Saint Barthélémy d'Anjou) :
Renaturation, végétalisation et réaménagement de la cour (202 000 €). Les travaux sont réalisés à l'été 2026 et les plantations en fin d'année.



La cour du collège Rabelais, végétalisée récemment © Département de Maine-et-Loire

Sécurité

L'exécution de travaux relatifs à la sureté des collèges s'est poursuivie : pose de clôtures, portails et portillons, interphone, alarme, etc.

Quelques exemples significatifs de travaux engagés cette année :

- Collège Pierre Mendès France (Saumur)
Installation d'une alarme anti-intrusion et modification clôture (43 000 €)
- Collège Saint Exupéry (Chalonnnes sur Loire)
Renforcement de la sécurisation de l'établissement (44 000€)
- Collège Vallée du Loir (Seiches-sur-le-Loir)
Remplacement du portillon, portail entrée principale et portail de service (25 000 €)
- Collège Félix Landreau (Angers)
Remplacement de l'alarme anti-intrusion (23 000 €)

Travaux programmés

Une trentaine d'opérations de travaux d'investissement sont inscrites en 2026 que ce soit pour des travaux programmés, des travaux relevant du Plan Particulier de Mise en Sureté des établissements (PPMS) ou encore sur des travaux portant sur l'aménagement ou la création de sanitaires.

En voici quelques exemples :

- Collège Jean Rostand (Trélazé)
Rénovation de salles de classes et circulation (150 000 €)
- Collège Chevreul (Angers)
Remplacement de la verrière du CDI (60 000 €)
- Collège François Villon (Les Ponts-de-Cé)
Rénovation des réseaux en vide-sanitaire (17 000 €)

Plusieurs études de Maîtrise d'Œuvre ont été également lancées en 2026 dans la perspective de travaux prévus en 2027 :

- Collège Jean Monnet (Angers)
Changement des paillasses des trois salles de sciences (120 000 €)
- Collège de l'Evre (Montrevault)
Réfection partielle et sécurisation des toitures (395 000 €)
- Collège François Villon (Les Ponts-de-Cé)
Remplacement des menuiseries (600 000 €)



Collège Jean Rostand
© Département de Maine-et-Loire

- Collège Georges Pompidou (Champtoceaux)
Réfection partielle et sécurisation des toitures (350 000 €)
- Collège Jean Vilar (Angers)
Travaux d'amélioration énergétique du bâtiment Segpa (70 000 €)
Création d'un vestiaire dans un logement de fonction (60 000 €)
- Collège Vallée du Lys (Vihiers)
Reprises structurelles des façades et création d'un préau (260 000 €)

Le plan de maîtrise des énergies

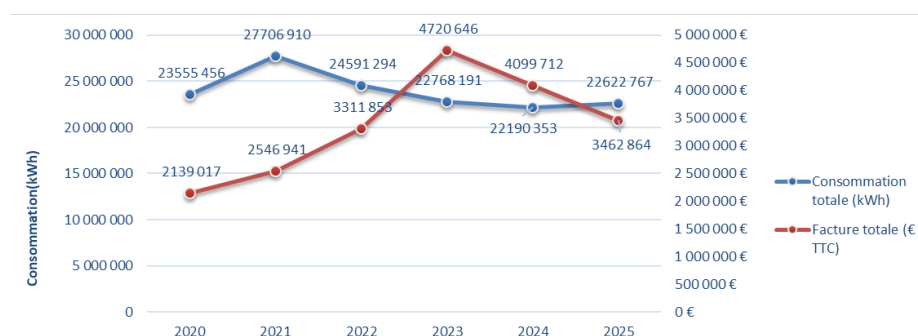
Le Département a engagé un plan de maîtrise des énergies ambitieux sur la période 2022-2028. Dès 2022, de nombreuses actions ont été engagées.

En 2026 comme en 2025, en raison d'un contexte budgétaire contraint, le rythme des investissements a été adapté, ce qui n'a pas empêché la poursuite de nombreuses actions d'amélioration énergétique. Parmi celles-ci, on retrouve les actions de sobriété énergétique, mais également des actions sur les systèmes et sur les enveloppes des bâtiments.

C'est ainsi que plusieurs collèges se verront raccordés à des réseaux de chaleur à la rentrée (collèges Le Pont de Moine à Sèvremoine, Jean Monnet à Angers, cité scolaire Renoir à Angers) pour leur production de chauffage et d'eau chaude sanitaire. La rentrée 2026 sera également marquée par le lancement des travaux de rénovation thermique et énergétique du collège Philippe Cousteau à Ombre d'Anjou.

Enfin, dans le cadre de sa stratégie de déploiement du solaire photovoltaïque, le Département validera la mise en place d'ombrières photovoltaïques sur les parkings de plusieurs collèges à compter de fin 2026 et 2027.

Depuis 2021, les consommations sont en baisse. Elles sont même en deçà du niveau de 2020 qui était une année de faible consommation en raison des confinements sanitaires. Elles marquent sur l'année 2025 une stagnation qui incite à maintenir les efforts de vigilance et à poursuivre les investissements. Dans le même temps, le montant des factures poursuit sa diminution en 2025 du fait notamment d'un retour à des tarifs plus normaux sur les marchés de l'énergie par rapport aux années 2022 à 2024.



Consommations d'énergie et dépenses des 50 collèges publics du Département sur la période 2020/2025

Une restauration scolaire de qualité, une priorité

Le plus grand restaurant du Département

Le Département de Maine-et-Loire, en charge du bon fonctionnement des collèges, apporte une attention toute particulière à l'équilibre nutritionnel, la sécurité alimentaire, l'éducation au goût et la santé des élèves.

C'est ainsi qu'il a fait le choix d'une production de proximité en régie, dès le début des années 1990, sans jamais y renoncer. **Les quelques 2,5 millions de repas servis par an au sein des collèges publics de Maine-et-Loire sont ainsi exclusivement préparés par des professionnels départementaux compétents et régulièrement formés, en privilégiant l'achat d'aliments non transformés.**



© Département de Maine-et-Loire

Le choix des produits frais

Depuis de nombreuses années, le Département encourage l'élaboration de plats à base de produits frais et de saison, en mettant en place une politique d'achats privilégiant l'approvisionnement local et, dans la mesure du possible, bio. Les collèges sont dotés d'un logiciel permettant la traçabilité des produits locaux et bios utilisés en cuisine.

La notion de denrée « locale » a été définie par le Département comme un achat effectué auprès d'un producteur situé dans le département de Maine-et-Loire, dans les autres départements des Pays de la Loire, ou provenant des Deux-Sèvres, de la Vienne ou de l'Indre-et-Loire.

Le Département s'est associé à la Chambre d'agriculture et à l'Association des Maires de Maine-et-Loire pour mettre en place le Réseau local Anjou, concrétisant ainsi un projet commun de promotion des denrées de proximité au sein des restaurations collectives, afin notamment de garantir à tous les élèves une qualité des plats proposés.

Des contrôles très fréquents

Parallèlement, le Département assure la maîtrise sanitaire des préparations culinaires. Aussi, afin de garantir la sécurité alimentaire et d'apporter aux usagers des produits et services de qualité, des règles d'hygiène strictes sont respectées et contrôlées régulièrement par le laboratoire Inovalys, missionné par le Département pour réaliser des audits et inspections dans les cuisines des collèges.

La lutte contre le gaspillage alimentaire

De plus, un travail de lutte contre le gaspillage alimentaire est en œuvre, avec notamment une sensibilisation des collégiens au respect de la nourriture. La gestion des bio-déchets, encadrée désormais par la loi du 1^{er} janvier 2024, constitue en outre un enjeu important dont s'est saisi la collectivité. **À ce jour, 54 grammes de déchets sont comptabilisés par plateau dans les collèges publics de Maine-et-Loire, quand la moyenne nationale est à environ 100 grammes.**⁴



© Département de Maine-et-Loire

Une qualité accessible

Enfin, le Département de Maine-et-Loire complète les bourses nationales par une aide à la restauration pour les familles boursières aux taux 1 et 2 :

- 50 € par an pour les élèves boursiers au taux 1,
- 30 € par an pour les élèves boursiers au taux 2.

Pour l'année 2026, une enveloppe de 187 050 € a été déduite des factures de restauration des familles de 4 170 collégiens, scolarisés dans les collèges publics et privés.

Innovation : avec ces communes, des ressources optimisées

Dans un souci d'optimisation des infrastructures publiques, le Département s'est associé avec les communes de Sèvremoine, Montreuil-Bellay, Mauges-sur-Loire, Seiches-sur-le-Loir et Étriché pour que les collèges Le Pont de Moine, Calypso, Anjou-Bretagne, Vallée du Loir et Jacques Prévert assurent la préparation des repas pour les élèves des écoles élémentaires communales.

⁴ Source ADEME : <https://bibliothèque.ademe.fr/economie-circulaire-et-dechets/7619-le-gaspillage-alimentaire-dans-la-restauration-collective.html>

Dans ce cadre, les accords s'articulent autour de deux éléments :

- la commune met des agents à disposition des collèges,
- les collèges mettent à disposition de la commune des locaux et des équipements,
- le Département contribue aux salaires,
- chaque communes paie une redevance au Département d'un commun accord.

Les équipements de cuisine

Afin de renouveler les équipements et d'en acquérir de nouveaux pour accompagner les chefs de cuisine dans leurs pratiques, des achats sont réalisés chaque année. Ils concernent des équipements de chaud (fours, sauteuses, friteuses, armoires de maintien au chaud), de froid (cellules de refroidissement principalement) et de lavages (laves-batterie, lave-vaisselle). Certaines opérations spécifiques comme le réaménagement d'une plonge ou le remplacement d'une ligne de self peuvent également être réalisées. Un budget de 530 000 € y est consacré en 2026.

En 2026 :

- l'ensemble de la ligne de self de la Cité scolaire Auguste et Jean Renoir à Angers sera réaménagée pour un montant d'environ 200 000 € ;
- équipements de chaud : travaux/remplacements pour 3 collèges pour un montant de 28 000 € ;
- équipements de froid : travaux/remplacements pour 9 collèges pour un montant de 130 000 € ;
- équipements des selfs : travaux/remplacements pour 9 collèges pour un montant de 77 000 € ;
- équipements des laveries : travaux/remplacements pour 2 collèges pour un montant de 65 000 €.

Des actions éducatives variées

L'offre éducative départementale

Enrichie chaque année scolaire pour les collégiens et enseignants, l'offre éducative contribue à préparer les collégiens d'aujourd'hui à être des citoyens responsables et conscients des grands enjeux de société. Les enseignants ont jusqu'au 18 septembre pour s'inscrire.

Trois thématiques sont au cœur de [l'offre éducative pour la rentrée scolaire 2026](#) :

- renforcer les compétences des collégiens face au (cyber)harcèlement scolaire ;
- cultiver l'esprit d'ouverture et l'engagement citoyen ;
- promouvoir une offre culturelle et patrimoniale sur le territoire.

Cela représente plus de 20 actions éducatives pour 450 classes, soit 12 000 collégiens. Pour la quatrième année, le Département fait une priorité des actions de prévention et de sensibilisation sur le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement. Le programme sur l'utilisation des réseaux sociaux est renforcé, abordant la bonne utilisation des réseaux, la désinformation, l'IA et la modération.

Le Département renouvelle la [journée exceptionnelle au festival d'Anjou pour la 2^e édition](#).

L'inscription est entièrement gratuite et la prise en charge des transports permet un accès équitable à tous les collèges du territoire. Le Département mobilise un budget de près de 250 000 € pour l'offre éducative pour l'année scolaire 2026 – 2027.



Les collégiens au Festival d'Anjou
© Département de Maine-et-Loire

La lutte contre la précarité menstruelle au collège

Depuis 2021, le Département s'est investi dans cette action en faveur des jeunes filles au collège. Le choix s'est porté vers la distribution de protections menstruelles réutilisables pour agir concrètement sur les aspects économiques et écologiques.

Unaniment apprécié, ce dispositif est renouvelé et étendu, il permettra cette année de compléter les stocks dans 30 collèges demandeurs et d'équiper deux nouveaux collèges.

Les deux tiers des collèges du département ont bénéficié de ce dispositif en quatre ans, pour un coût annuel de 25 000 €.

La médiation sociale en milieu scolaire

Sept médiateurs sociaux en milieu scolaire ont pris leur fonction en 2026 dans les sept collèges REP+ de Maine-et-Loire : collèges Jean Rostand à Trélazé, Pierre Mendès France à Saumur, Joachim du Bellay à Cholet, Jean Vilar, Jean Lurçat, Montaigne et Mermoz à Angers.

Suite à une expérimentation menée de 2022 à 2025, la Préfecture de Maine et Loire, la DSDEN et le Département ont souhaité à nouveau s'engager en faveur de la réussite scolaire, en poursuivant, dans un premier temps, ce dispositif de médiation sociale jusqu'en décembre 2028.

Leurs missions

Ces médiateurs sont des « facilitateurs » entre les collégiens, les parents et le collège. Ils ont un rôle central en matière d'accompagnement des parents à l'utilisation du numérique de l'Éducation Nationale (Pronote, e-lyco, educonnect...), soutenant ainsi les parents dans leur rôle éducatif.

Leur disponibilité leur permet d'offrir un espace d'écoute bienveillante aux collégiens et parents. Ils accompagnent les familles vers les interlocuteurs les plus adaptés à leurs besoins.

Contact presse :

Fabrice Gasdon

f.gasdon@maine-et-loire.fr

Tél. : 02 41 81 48 12 / 06 07 37 85 18

Tous les communiqués et dossiers à retrouver
sur l'espace presse du Département

